



Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**SÉANCE SPÉCIALE
(19 juillet 2010)**

Une séance spéciale du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 19 juillet 2010 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillère suivants :

Julien Auclair

Lyne Bourque

Daniel Fortin

Stéphane Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général, et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

177-07-2010

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et que chacun reconnaisse avoir reçu l'avis de convocation et y renonce.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h02, aucune intervention n'étant soulevée celle-ci est fermée à 19h03.

178-07-2010

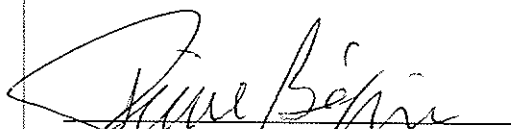
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2010-02

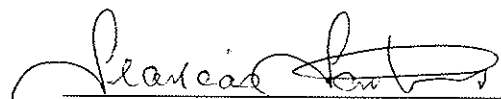
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise le Comité Consultatif d'Urbanisme à se réunir afin d'étudier la demande de dérogation mineure #2010-02 et de lui transmettre sa recommandation avant la séance du 2 août 2010 au sujet de la demande de modification d'une marge de recul arrière concernant un agrandissement du Manoir de la Roselière sis au 3055, 1^{re} Avenue sur le lot 3 628 806.

179-07-2010

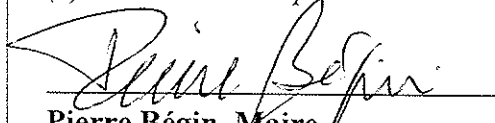
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance spéciale soit levée.


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire